



ASSURANCE VIE UNIVERSELLE : ÉQUATION GÉNÉRATION^{MD} IV

Sommaire du régime :	<p>L'assurance Équation Génération IV consiste en un régime d'assurance vie universelle avec participation* réunissant les avantages d'une protection d'assurance vie abordable avec des options concurrentielles d'épargne, des possibilités de placement et des caractéristiques offertes en option afin de combler les besoins de la clientèle. Deux types de régime sont offerts :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Équation Génération IV avec boni • Équation Génération IV à frais abordables 		
Clientèle cible :	<ul style="list-style-type: none"> • les familles à la recherche d'une protection immédiate dans l'intention d'établir un patrimoine • les personnes préretraitées à la quête d'un véhicule bénéficiant d'avantages fiscaux afin d'épargner pour bénéficier d'un complément de revenu à la retraite ou en cas de retraite anticipée • les personnes préretraitées désirant protéger et conserver le patrimoine établi • les propriétaires d'entreprise visant une protection d'assurance pour leurs partenaires d'affaires (protection pour la personne clé) 		
Options de coût de l'assurance :	<ul style="list-style-type: none"> • TRA • TRA jusqu'à 85 ans • uniforme 		
Options de prestation de décès :	<ul style="list-style-type: none"> • protecteur de valeur du compte (somme assurée + valeur du fonds) • protecteur de stabilité (somme assurée stable) • protecteur de prime (somme assurée + remboursement des primes) 		
Bonis :	<ul style="list-style-type: none"> • boni sur placements garanti de 0,75 % de la valeur du compte, à compter de la deuxième année contractuelle pour le produit Équation Génération IV avec boni • boni sur rendement allant jusqu'à 0,50 % de la valeur du compte disponible avec tous les régimes Équation Génération IV 		
Offerte avec :	<ul style="list-style-type: none"> • l'assurance vie sur une tête • le contrat multiassurance (jusqu'à cinq têtes) • l'assurance vie conjointe premier décès (jusqu'à cinq têtes) • l'assurance vie conjointe dernier décès (deux têtes) • l'assurance vie conjointe dernier décès avec valeur du compte payable au premier décès (deux têtes) 		
Âge à l'établissement du contrat :	<p>enfants : de 0 à 15 ans adultes : de 16 à 80 ans</p>		
Somme assurée minimale :	<p>enfants : 25 000 \$ assurance vie conjointe premier décès : 25 000 \$ x le nombre de personnes assurées adultes : 50 000 \$ assurance vie conjointe dernier décès : 50 000 \$</p>		
Valeurs de rachat garanties :	sans objet		
Tranches de taux :	<p>25 000 \$ à 49 999 \$ (enfants seulement) 100 000 \$ à 249 000 \$ 500 000 \$ et plus 50 000 \$ à 99 999 \$ 250 000 \$ à 499 999 \$</p>		
Frais d'administration ou de contrat :	<p>enfants : 8 \$ par individu, 5 \$ pour chaque enfant supplémentaire adultes : 10 \$ par individu, 7 \$ pour chaque adulte supplémentaire</p>		
Impôt sur les primes :	varie par province et par territoire		
Frais de rachat :	applicables pendant neuf ans		
Options de placement à intérêt :	<ul style="list-style-type: none"> • compte à intérêt quotidien • comptes de dépôt garanti à terme (1, 5 et 10 ans) • 18 options de dépôt à intérêt variable <ul style="list-style-type: none"> - 5 options de dépôt à intérêt variable lié à un indice - 7 options de dépôt à intérêt variable lié à un fonds spéculatif - 5 options de dépôt à intérêt variable lié à un portefeuille (suit le portefeuille Quotientiel Franklin Templeton) 		
Avenants facultatifs :	<ul style="list-style-type: none"> • garantie supplémentaire en cas de mort accidentelle • avenant de protection pour enfants • avenant d'exonération de frais • option d'assurabilité garantie • avenants d'assurance vie temporaire de 10 et 20 ans et avenants d'assurance vie temporaire sur une autre tête • option de redistribution (plusieurs têtes – minimum de trois têtes) • avenant d'assurance maladies graves ÉquiVivre^{MD} • avenant d'exonération de primes • option d'assurabilité garantie flexible pour enfants 		
Caractéristiques incluses :	<ul style="list-style-type: none"> • prestation de consultation pour personnes en deuil • versement de la prestation d'invalidité • disposition d'options spéciales (assurance vie conjointe premier décès) • prestations du vivant 		

*L'assurance vie universelle Équation Génération IV consiste en un contrat d'assurance vie avec participation de la Compagnie. Tant qu'il est en vigueur, ce contrat est admissible à la participation financière. Ces participations peuvent être payables en fonction de l'ensemble des bénéfices de la Compagnie et lorsque la Compagnie présente une solide situation de capital au moment où une participation financière est considérée et dans un avenir prévisible. La participation financière est payée selon la discrétion du conseil d'administration. Les participations ne sont pas garanties. Ce contrat n'est pas admissible aux résultats techniques au titre des participations.